Klimakompatibilität
Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg CPEF/Pensionskasse des Staates Freiburg PKSF

Caractérisation

La CPEF a un volume d'investissement d'environ 6,2 milliards de francs suisses et se classe environ au rang 43 des des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Selon le rapport 2019, la CPEF avait décidé de reconduire une analyse ESG des investissements actuels. Le rapport annuel 2020 ne contenait aucune information sur les progrès réalisés, mais un bulletin de mai 2021 informait qu'en 2020, la CPEF avait travaillé sur une nouvelle charte d'investissements responsables avec le soutien de la société CONSER.

Lors d'un échange avec le représentant de l'Alliance climatique en octobre 2021, la CPEF informait qu'elle recherchera intensivement des fonds ESG dont les gestionnaires garantissent un haut niveau de transparence et de reporting en matière de qualité ESG et d'empreinte carbone. Ceux-ci devraient orienter leurs investissements mobiliers vers une réduction des émissions de CO2 financées. La fixation d'objectifs concrets de décarbonisation serait également envisageable.

Suite à la dite rencontre, la CPEF communiquait ce qui suit sur la récente décision de son organe suprême (octobre 2021): «Le Comité de la CPEF a adopté une charte ESG. Celle-ci prévoit l'engagement actionnarial et le vote comprenant aussi les placements indirects en fonds, l'investissement à impact, un respect par tous les fonds des cibles fixées par les Accords de Paris et l'exclusion sectorielle ou normative de sociétés. Les placements indirects en fonds devront être transparents pour faciliter le monitoring, et la CPEF se dotera d'outils de mesure de ses engagements informera ses parties prenantes sur son état de durabilité dans ses rapports. La durabilité des placements sera ponctuellement vérifiée par une agence externe».

L'adoption d'une charte et la volonté de la mettre en œuvre étaient confirmées dans le rapport annuel 2021. La partie consacrée à la durabilité de la CPEF en 2021 présentait notamment des éléments nouveaux: «D'ici la fin de l'année 2023, la Caisse sera en mesure de présenter un rapport consolidé sur l'état de la durabilité». La CPEF donnait des premiers résultats d'une analyse ESG déjà réalisée par un prestataire de services pourtant non mentionné: 40% de la fortune totale seraient investis en titres et fonds intégrant dans le processus de gestion des facteurs de durabilité, et 28% de la fortune étaient representés par des fonds de placements passifs basés sur des indices boursiers conventionnels n'intégrant que des facteurs de durabilité limités, comme la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

La CPEF avait aussi annoncé dans la partie du rapport 2021 consacrée à la durabilité de la CPEF en 2021, en plus de l'annonce préalable de la nouvelle charte nouvellement publiée, les étapes suivantes :

- T4 2022 : Les placements en actions étrangères à gestion passive seront migrés vers des solutions intégrant les critères de durabilité prioritaires de la Caisse.
- 2022/23 : La Caisse s'assurera de la conformité des placements dans les marchés privés, en obligations et en actions suisses aux axes principaux de la Charte. Des migrations seront effectuées en cas de non compatibilité.
- T4 2023 : D'ici fin 2023, l'ensemble du portefeuille sera conforme aux objectifs fixés par la charte, et la CPEF sera en mesure de publier un rapport consolidé sur l'état de la durabilité de son portefeuille.

Depuis juin 2022, le nouveau règlement sur les placements stipule désormais que la Caisse intègre les valeurs de développement durable, en particulier la durabilité économique, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité environnementale et sociale, et l'impact climatique pour la gestion, la sélection de ses investissements et des sociétés de gestion en charge des mandats discrétionnaires ou fonds de placements. En particulier, il fait référence à la nouvelle Charte d'investissement responsable. Celle-ci détermine que, en plus des critères ASIR désormais appliqués à la majorité des véhicules de placement, la CPEF s'engagera dorénavant à «l'intégration ESG avec la prise en compte les critères extra financiers – environnement, social et gouvernance (ESG) – dans les décisions de placement avec pour objectif de combiner performance financière et durabilité. Ces facteurs doivent être intégrés dans le processus d'analyse et de gestion du portefeuille afin de saisir les opportunités et mesurer les risques liés enjeux de durabilité». De plus, la CPPEF ira adopter des mesures importantes en matière de climat (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec la nouvelle Charte d'investissement responsable de juin 2022, la CPEF prend explicitement en compte les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Décarbonisation

La Charte d'investissement responsable de juin 2022 stipule les exclusions suivantes.

Exclusion immédiate si revenus > à 20% ou acteur important :

- Exclusion du charbon : extraction et production d'énergie
- Exclusion des énergies fossiles non traditionnelles: extraction pétrole bitumineux et gaz de schiste

Exclusion progressive si revenus > 30% :

- Exclusion des énergies fossiles : extraction pétrole

En particulier, la CPEF adhère, selon la Charte d'investissement responsable, à une trajectoire de décarbonisation cohérente avec un objectif de zéro net en 2050 (voire en bas).

Dans la nouvelle partie du rapport 2022 consacrée à la durabilité de la CPEF en 2022, la Caisse avait annoncé des mesures :

- Remplacement de près de la moitié des actions étrangères marchés développés par le fonds «Target Net Zero» de Lombard Odier Investment Managers. Cette stratégie prend en compte non seulement les émissions carbone actuelles des entreprises, mais également leur impact futur sur le réchauffement climatique. Il s'agit là d'une méthodologie dynamique et prospective, qui permet de viser le «net zero» d'ici 2050 et de saisir les opportunités liées à la transition énergétique. Selon le rapport de durabilité de ce fonds, l'alignement temperature est de 1.9°C et la réduction de l'empreinte carbone en t CO2eq/million USD investi par rapport au benchmark du marché est 30%. La trajectoire de décarbonisation actuelle porte sur une réduction supplémentaire de 25% d'ici 2030. Le fonds promet également une réduction supplémentaire de 50% d'ici 2030 et le zéro net en émissions financées pour 2050.
- Remplacements sur les obligations suisses par un fonds «Sustainable» Suisse de Swisscanto (Zürcher Kantonalbank) et sur les obligations étrangères (marchés développés) par un autre fonds «Sustainable» Global de Swisscanto (Zürcher Kantonalbank). Cette dernière solution avec obligations d'État et d'entreprises offre pour la part «corporates» une forte réduction de l'intensité en CO2eq, mesurée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, d'environ 75% pour la partie obligations d'entreprise.

Le premier rapport de durabilité 2023 de la CPEF indique maintenant que la CPEF a transféré en 2023 plus de CHF 2 mias d'actifs (soit près d'un tiers de la fortune totale) vers des solutions d'investissement compatibles avec les objectifs fixés dans la charte. Dans le rapport, la Caisse confirme les solutions de placement identifiées au préalable (voir ci-dessus) et informe en outre sur le nouvel engagement de l'approche «Climate Aware» d'UBS. La Caisse a ainsi confié deux mandats à UBS : plus de CHF 400 mios en actions «Climate Aware» étrangères marchés développés, et plus de CHF 260 mios en actions suisses. La stratégie «Climate Aware» d'UBS est une approche prospective basée sur l'empreinte carbone actuelle des sociétés, des sources d'énergie utilisées et la crédibilité de l'engagement futur des entreprises en termes d'objectifs de réduction des émissions carbone.

Le rapport Conser 2023, qui sert de base au rapport de durabilité 2023, informe sur la performance de décarbonisation considérable de la CPEF résultant de la conversion :

- Actions : fin 2022, l'intensité CO2e était 143 t/mio USD, fin 2023 cette valeur a diminué à baissé à 94 t/mio. USD, ce qui correspond à une réduction d'environ 35%.
- Obligations d'entreprises : fin 2022, l'intensité CO2e était 77 t/mio USD, fin 2023 cette valeur a diminué à 19.5 t/mio. USD, ce qui correspond à une réduction extraordinaire d'environ 75%.

De plus, les parts de portefeuille exposées aux entreprises d'extraction de charbon et d'électricité au charbon ainsi qu'aux activités liées au pétrole et au gaz fossile résultent substantiellement inférieures à l'indice de référence du marché.

Impact Generating Investing

Selon la même Charte d'investissement responsable, la CPEF souhaite consacrer une part de son portefeuille (jusqu'à 10%) à des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie réelle. Déjà dans la partie du rapport 2021 consacrée à la durabilité de la CPEF en 2021, la Caisse avait informé qu'elle avait souscrit en 2021 à un fonds d'infrastructures axé sur la production d'énergie renouvelable pour un montant équivalent à CHF 50 mios, correspondant à 0.8% des actifs. Selon le rapport 2021, ce placement est dans AIP Infrastructure II de AIP Management. De plus, la même information signale que la CPEF avait investi dans la microfinance à hauteur de CHF 25 mios, équivalent à 0.4% des actifs. Selon le rapport 2021, ce placement est dans un fonds de Blue Orchard/Schroders.

Selon le rapport de durabilité 2023, en 2022 et 2023, la CPEF a investi à nouveau environ CHF 37 mios dans la fondation IST3 Infrastruktur Global. Ce fonds investit en partie dans Clean Energy et Clean Water, mais aussi en autoroutes et en pipelines au gaz fossileui génèrent des émissions CO2 du Scope 3, ainsi que dans la télecommunication et des infrastructures universitaires. La CPEF est engagée à investir au total CHF 50 mios dans ce fonds. L'Alliance Climatique postule que la part Clean Energy et Clean Water s'élève à la moitié du volume engagé de CHF 50 mios, soit 0.8% des actifs.

Selon le rapport Conser 2023, les fonds obligataires susmentionnées ont une exposition positive de 13% en Green and Sustainable Bonds contre 4.8% pour l'indice; la part à vrai impact est donc 8.2% sur les obligations. Sur la base du pourcentage de toutes les obligations de 26.5% des actifs selon le rapport 2023, on peut calculer que la part supplémentaire de Green Bonds par rapport au marché est de 2.2% des actifs.

L'Alliance Climatique retient par conséquent comme «Impact Generating Investing» un total estimé avec prudence de 0.8% + 0.4% + 0.8% + 2.2%, donc un environ 4.2% en total. Cela correspond à un «Impact Generating Investing» substantiel.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPEF est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Engagement propre

En tant que membre des deux Ethos Engagement Pools, la CPEF participe à leur Active Ownership en matière d'ESG et de climat. Par le biais des pools Ethos, elle collabore en particulier à l'initiative globale d'investisseurs Climate Action 100+ et participe activement à d'autres activités positives en matière de durabilité de l'Investor Stewardship.

Important : lisez les exposés des motifs et les détails des engagements dans le sous-chapitre correspondant à l'engagement sur la fiche d'information de la CPEV, qui est également membre des Pools Ethos.

Engagement via les Asset Managers

Comme l'indique la Liste de recommandation : Solutions d'investissement durables et climato-compatibles de l'Alliance Climatique, les trois gestionnaires mandatés pour la grande majorité des actions et des obligations pratiquent une Active Ownership efficace.

Exercice des droits de vote

Aucun droit de vote propre n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger. Pourtant, selon la Charte d'investissement responsable, la CPEF a établi que les gestionnaires de fonds externes doivent s'engager à être transparents et à communiquer sur leurs pratiques actionnariales, notamment sur leur politique du vote. En effet, les Asset Managers choisis mènent un Proxy Voting performant (voir ci-dessus).

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon la réponse susmentionnée à l'Alliance climatique (juin 2020), la CPEF avait informé que l'analyse ESG mentionnée dans le rapport de gestion 2019 a éte axée aussi sur l'empreinte carbone. Elle affirmait également: «Les résultats ont été reçus récemment. Ils sont en cours d'analyse par les experts de la Commission de placement de la Caisse. Fort de ces résultats dite commission fera des propositions concrètes et réalistes de réduction des émissions carbone de nos portefeuilles».

Avec le rapport Conser 2023, la CPEF connaît ses données climatiques de manière exhaustive (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Charte d'investissement responsable de juin 2022 formalise la trajectoire de décarbonisation définie suivante sous ses objectifs d'investissement: «L'amélioration du bilan CO2 par la limitation progressive des émissions de CO2 afin d'atteindre une réduction de 50% d'ici 2030 et une neutralité en 2050, en conformité avec les engagements de la Suisse».

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Une Charte d'investissement responsable est en place.
- Trajectoire de décarbonisation définie via limitation progressive de l'intensité CO2 afin d'atteindre une réduction de 50% d'ici 2030 par rapport à 2022.
- Via conversion en premier lieu des actions étrangères à des fonds Lombard Odier «Net Zero Target» et UBS «Climate Aware» en 2023, performance de décarbonisation sur les actions d'environ 35% moins d'intensité CO2.
- Via conversion en premier lieu des obligations étrangères à un fonds ZKB «Sustainable» en 2023, performance de décarbonisation sur les obligations d'entreprise d'environ 75% moins d'intensité CO2.
- «Impact Generating investing» substantiel sur les axes climat et justice sociale d'environ 4.2% en infrastructure pour Clean Energy, Clean Water et Microfinance.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.
- De plus, renforcement de l'Active Ownership via sélection des Asset Manager à engagement éfficace UBS, Lombard Odier et ZKB.

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa trajectoire définie vers l'objectif de réduction de l'intensité carbone de moitié d'ici 2030, avec l'excellente performance de décarbonisation sur les actions et les obligations, avec son «Impact Generating Investing» substantiel, ainsi qu'avec l'exercice de son influence efficace en tant qu'actionnaire dans le cadre du ETHOS Engagement Pool International renforcé par le choix de gestionnaires également performants en Active Ownership, la CPEF est, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Les succès déjà obtenus laissent apparaître la CPEF très bien en ligne avec les dispositions actuellement les plus avancées du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- En effet, pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.

Activités politiques

2015 : Question de Laurent Thévoz (Les Verts), Xavier Ganioz (PS) „Désinvestissez! La CPPEF – aussi?" Le gouvernement répond qu'il soutient, en principe les objectifs de la campagne visant à promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles. Par contre, au mépris du fait que la CPPEF est une institution de droit public, il indique son autonomie de décision et dénie tout pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen", Allgemeine Juristische Praxis, 2017.

Octobre 2019 : Postulat «Stratégie de placements – ESG et climat – de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF» de Christa Mutter (Les Verts) et Ralph Alexander Schmid (Parti Vert-Libéral). Le postulat fait référence au fait que le Conseil d'État, en tant qu'employeur finançant les pensions, est tenu d'obtenir de la Caisse les mesures appropriées pour assurer les pensions futures. Dans ce contexte, le gouvernement est invité à soumettre un certain nombre de questions à la Caisse. Par exemple, il est suggéré que les règles de placement, le processus de placement et les dispositions de placement individuelles pour les gestionnaires de fortune précisent comment gérer les risques financiers et les opportunités liés au climat et qu'une stratégie climatique soit élaborée dans le but d'investir conformément au 1,5°. Pour atteindre cet objectif, une décarbonisation rapide du portefeuille devrait être prioritaire et des objectifs et des délais mesurables devraient être fixés.

Mars 2019 : Le gouvernement, avec sa réponse, rejette le postulat car il dénie sa possibilité d'influencer la Caisse. Tout de même il informe que le Comité de la CPPEF poursuit des réflexions „à évaluer l'opportunité de faire

évoluer ses critères favorisant, respectivement défavorisant les investissements“ sous l’angle des émissions carbone.

Septembre 2020 : Le Grand Conseil refuse le postulat «Stratégie de placements – ESG et climat».

Novembre 2022 : Le Grand Conseil écarte la nouvelle motion Marie Levrat et Simon Zurich (PS) demandant l’interdiction à la caisse d’investir dans les entreprises actives dans le milieu des énergies fossiles, ne respectant pas les droits humains ou ayant un mauvais score ESG. La motion était accompagnée avec le message: «La CPPEF va déjà dans la bonne direction en matière de durabilité, mais elle ne fait pas encore des efforts suffisants. Elle est par exemple à la traîne derrière les autres caisses cantonales».

Octobre 2022-Mars 2023 : La campagne-pétition du SSP Fribourg «Financer la transition écologique, pas les énergies fossiles !», déposée au Comité de la CPPEF fin mars 2023, est fondée sur un vaste argumentaire basé sur la science. De nombreux assurés de la CPPEF sont organisés dans le SSP Fribourg. Ce mouvement et le motionnaires de 2022 se sont appuyés sur la présente notation climatique.

Juin 2023 : Les informations fournies dans la réponse au SSP Fribourg, qui a été transmise à l’Alliance climatique, confirment, à l’exception d’un montant actualisé pour l’infrastructure verte (voir ci-dessus), les faits enregistrés dans cette fiche à la date de juin 2023.